



PROTOCOLE SANITAIRE et ORGANISATION septembre 2021

Ecole Maternelle J de Thevray

Le protocole sanitaire pour la rentrée est celui de **niveau 2**.

Le principe est celui d'un **accueil de tous les élèves**, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. **La limitation du brassage** entre groupes d'élèves est requise.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

➤ Fermeture des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

➤ L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



- Le lavage des mains

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET À L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIÈNE DES MAINS !

Durée de la procédure : 40-60 secondes

WORLD ALLIANCE FOR PATIENT SAFETY | Organisation mondiale de la Santé

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant **une serviette en papier jetable**. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

- L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

- Le port du masque

Pour les personnels : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

Pour les élèves : des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable.

- La limitation du brassage des élèves

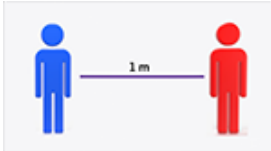
La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** peuvent être **étalés dans le temps**. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.

- **La circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être **limités, organisés et encadrés**. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).
- **Les récréations** sont **organisées par groupes** à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

➤ Les règles de distanciation physique



À l'école maternelle, la distanciation **ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux)**, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

➤ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes : **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

➤ La formation, l'information et la communication

Les parents sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- Des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- Des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- De la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

Journée type à compter du vendredi 3 septembre.

➤ AVANT L'ÉCOLE

En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant **ne devra pas se rendre à l'école.**

Les parents préviennent l'école en cas d'absence de leur enfant dans les plus brefs délais : par mail ou téléphone.

Les parents expliquent les gestes barrières à leur enfant. Les parents lisent et expliquent ce protocole à leur enfant.

Les parents donnent à leur enfant :

- une petite bouteille d'eau
- une boîte ou paquet de mouchoirs.

Les parents veilleront à ce que leur enfant ait une tenue confortable et pratique pour qu'il soit autonome pour l'habillage et le déshabillage (notamment pour la sieste).

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

➤ ARRIVÉE A L'ÉCOLE

Les flux d'entrées et de sorties se feront par 2 accès aux barrières pour toutes les classes et seront étalés dans le temps pour limiter le brassage de personnes.

Les parents s'engagent à :

- respecter les horaires et points d'entrées fixés pour chaque classe
- limiter à 1 personne le nombre d'accompagnant afin d'éviter les regroupements.
- rester le moins longtemps possible devant l'école pour éviter les regroupements.
- porter un masque aux abords de l'école et respecteront la distanciation physique d'un mètre.

Horaires de l'école		ENTREES / SORTIES	
		Monument aux morts	Rue Thierry
Matin	8H30/ 11H30	PS Mme Follet	MS /GS Mme Louis
	8H35 /11H35	MS/GS Mme Beaufils	
	8H40/11H40	PS/MS Mme Baré	GS Mme Bresso
Après-midi	13H30/ 16H30	PS Mme Follet	MS /GS Mme Louis
	13H35/ 16H35	MS/GS Mme Beaufils	
	13H40/ 16H40	PS/MS Mme Baré	GS Mme Bresso

➤ TEMPS DE CLASSE

- En arrivant à l'école, l'enfant ira se laver les mains puis ira dans sa classe.
- Rappel des gestes barrières. Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers.

- Les enfants devront utiliser un accès direct pour entrer en classe.
- L'élève se lavera les mains après s'être mouché.
- Les élèves ne se déplaceront pas seuls dans les couloirs mais toujours sous la responsabilité d'un adulte et avec sa classe.

➤ **RECREATION** : chaque classe aura son espace de cour et son créneau horaire.

➤ **LAVAGE DES MAINS** :

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Dès l'arrivée au domicile.

➤ **TEMPS PERISCOLAIRE** : les transports, la cantine et la garderie fonctionneront en respectant les mesures sanitaires.

➤ **PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID OU SUSPECT**

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Symptômes évocateurs : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduite à tenir :

- **Isolement immédiat de l'élève** avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (bureau de direction) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- **Prise de température sans contact.**
- **Appel sans délai des responsables légaux** pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. Ces derniers doivent faire attention à toujours être joignables.
- **Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.**
- **Nettoyage approfondi de la pièce** où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- **Poursuite stricte des gestes barrière.** L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19. En cas de test positif : Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Numéro info-coronavirus : 0 800 130 000.

Nous soussignés

représentants légaux de l'enfant :

attestent avoir lu et approuvé le protocole sanitaire et l'organisation de la réouverture de l'école maternelle Jacques de Thevray.

Signatures :